

Séance 6 : Évaluation finale type bac**Partie I de l'examen :** Vous répondez à toutes les questionsA) Questions sans support documentaire :

1) Citez trois événements du XX^{ème} siècle déterminants pour la construction européenne. Vous justifierez votre choix. **(sur 2 points)**

- De nombreux événements peuvent être cités de façon pertinente : la qualité du choix dépend largement de la justification qui l'accompagne.
- 1914-1918 ; 1939-1945, Chute du mur de Berlin.

2) L'Union européenne est-elle un État fédéral ? Pourquoi ? **(sur 2 points)**

Un État fédéral est une forme d'État souverain dans lequel des entités territoriales, appelées États fédérés, disposent d'une large autonomie et d'une organisation étatique complète respectant le principe du partage des pouvoirs avec le niveau fédéral.

Chaque entité membre de la fédération possède son propre gouvernement, un statut et des pouvoirs garantis par la Constitution fédérale, mais reconnaît dans le gouvernement fédéral une autorité supérieure et commune à tous les membres.

Les États qui composent une fédération ne disposent ordinairement d'aucun pouvoir en matière de politique étrangère et n'ont pas, au sens du droit international, le statut d'États indépendants. Ils n'ont généralement pas le droit de faire sécession unilatéralement.

La forme d'organisation de l'État fédéral est appelée le fédéralisme et s'oppose à l'Etat unitaire.

Exemples d'États fédéraux : Les Etats-Unis, l'Allemagne, la Suisse, la Belgique, la Russie, l'Inde, le Brésil, l'Australie, etc.



Un **Etat unitaire** est un Etat qui, sur son territoire, n'est constitué que d'**une seule organisation juridique et politique** détenant l'**ensemble des attributs de la souveraineté**.

Ainsi, tous les pouvoirs constitutionnels sont regroupés entre les mains d'un **niveau unique de gouvernement** qui dispose seul du pouvoir normatif et auquel tous les citoyens sont soumis. C'est la forme la plus répandue d'État dans le monde. La France est un Etat unitaire, comme l'Italie, l'Espagne, l'Irlande, la Chine, l'Indonésie, etc.

L'Etat unitaire s'oppose à l'Etat fédéral ou **confédéral**.

La notion d'Etat unitaire n'exclut pas la décentralisation au sein de divisions territoriales assurant le relais entre les citoyens et le pouvoir central. Une certaine forme d'autonomie peut leur être reconnue. L'État reste unitaire s'il garde le pouvoir juridique de **révoquer les compétences qu'il a transférées**. Il devient fédéral s'il effectue un transfert définitif de compétences, considéré dans ce cas comme un transfert de souveraineté.

- **L'Union européenne n'est pas un État fédéral.**
- En effet, les pays qui la composent ne mettent en commun que certains aspects, précis, de leurs pouvoirs de décision. Ils conservent une large part de leur souveraineté.
- De plus, si l'Union a plusieurs capitales (Bruxelles, Strasbourg et Luxembourg), elle n'a pas d'État central ou fédéral (comme c'est le cas, par exemple pour les États qui constituent les États-Unis d'Amérique).

B) Questions avec support documentaire :

3) Décrivez le document 1. (Voir blog). Dans quel contexte historique est-il paru ? Quels sont ses objectifs ? (sur 2 points)

- Le document 1 est paru en 1953, en pleine guerre froide, alors que les pays européens cherchaient à mettre en place une « armée européenne », dans le cadre du projet de Communauté européenne de défense.
- Il a pour objectif de convaincre les Français de faire pression sur leurs élus pour qu'ils s'opposent à ce projet.

4) En vous aidant d'éléments précis, présentez les arguments mis en avant par les concepteurs du document 1. (sur 3 points)

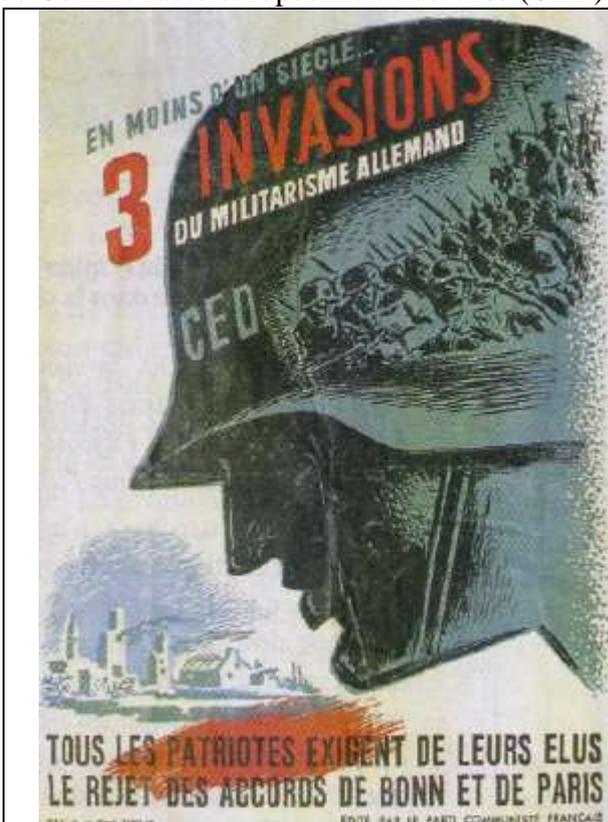
- Les concepteurs de cette affiche (document 1) mettent en avant l'opposition entre la France et l'Allemagne, se servant de cet exemple pour montrer l'impossibilité d'une armée européenne :
 - ils rappellent les « 3 invasions en moins d'un siècle » (1870, 1914, 1940) ;
 - ils présentent l'Allemagne comme « militariste » ;
 - ils montrent un soldat allemand (reconnaisable à son casque), sur lequel (dans l'esprit duquel ?) est figurée la succession des générations d'envahisseurs ;
 - à l'arrière-plan un village en ruine, évoquant les destructions liées à la guerre, mais surtout certaines exactions allemandes (ex. Oradour).

5) En quoi le document 2 témoigne-t-il de l'évolution de l'Europe depuis un demi-siècle ? (sur 2 points)

- Cette couverture de magazine (document 2) témoigne de l'évolution de l'Europe depuis un demi-siècle, car :
 - il s'agit d'un magazine bilingue franco-allemand ;
 - malgré la ressemblance des profils sur les deux documents, ce soldat, s'il semble efficace, n'en a pas pour autant l'air menaçant ;
 - le casque du soldat au premier plan porte les drapeaux des deux pays ;
 - les deux militaires à l'arrière-plan symbolisent les deux pays et le drapeau qu'ils lèvent est celui de l'Union. Toute agressivité a disparu, tant dans la représentation que dans le texte qui l'accompagne : c'est le débat qui est mis en avant, pas la menace.

Document 1 : Affiche de 1953 contre le projet de Communauté européenne de défense (CED).

Document 2 : Couverture de *PARISBERLIN*.



Véritable armée européenne prévue par des accords internationaux signés à Bonnet Paris. Ce projet a été abandonné après 1954.



Magazine bilingue franco-allemand, numéro de mars 2009

La **Communauté européenne de défense** (CED) était un projet de création d'une armée européenne, avec des institutions supranationales, placées sous la supervision du commandant en chef de l'**OTAN**, qui était lui-même nommé par le président des **États-Unis**. Dans le contexte de la **Guerre froide**, le projet, qui est esquissé en septembre-octobre **1950**, ne devient un traité, signé par 6 États, que le **27 mai 1952**. Ratifié par la **République fédérale d'Allemagne**, la **Belgique**, le **Luxembourg** et les **Pays-Bas**, le traité instituant la CED sera rejeté par l'**Assemblée nationale** française le **30 août 1954** par 319 voix contre 264. A l'origine, ce projet de CED fut le résultat d'une exigence américaine, d'une réaction française et d'une proposition de synthèse formulée par **Jean Monnet**.

Partie III de l'examen : Vous ne traitez qu'**une** des deux situations suivantes

Situation I : Le plan Schuman

La Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA)

Parlementaire français, Édouard Bonnefous a été président de la Commission des Affaires étrangères de 1948 à 1952.

La CECA fut tout entière tournée vers un libre et égal accès au marché de ses utilisateurs. Son action fut donc orientée vers une abolition des barrières douanières, des accords de répartition des marchés et des aides de l'État. Ce premier pas vers le marché commun fut essentiel. Par ailleurs, au niveau interne, la Haute Autorité interdit les pratiques de concurrence déloyale.

L'échec du projet global de construction européenne a contribué à la formation d'une conception nouvelle, dont Robert Schuman et Jean Monnet furent les promoteurs : la communauté supranationale et fonctionnelle. Cette conception est à l'origine de la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Aujourd'hui, je pense que seul un traité spécialisé pouvait réussir là où tous les autres projets avaient échoué. Un marché commun des produits a été réalisé. La CECA a permis de construire une communauté sans s'appuyer sur des élus de l'Europe tout entière.

Édouard Bonnefous, *La Construction de l'Europe par un de ses initiateurs*,
PUF, 2002.

Questions :

- 1) Présentez la Communauté européenne du charbon et de l'acier (rôle, Etats membres...). **(sur 3 points)**
 - La Communauté européenne du charbon et de l'acier a été fondée en 1954 par six pays européens pour créer, entre eux, une solidarité économique empêchant dorénavant tout conflit et pour impulser une réelle construction européenne.

- 2) Pourquoi, selon l'auteur, le passage par la CECA était-il une étape indispensable de la construction européenne ? **(sur 2 points)**
 - Selon Édouard Bonnefous, le passage par la CECA était une étape indispensable de la construction européenne, car le projet global initial avait échoué et seul le passage par ce traité spécialisé, par une communauté supranationale et fonctionnelle, a pu relancer cette construction et permettre de la mener à bien.

- 3) Les barrières douanières ont-elles été supprimées aujourd'hui en Europe ? Justifiez votre réponse. **(sur 2 points)**
 - Les barrières douanières sont supprimées aujourd'hui non pas dans toute l'Europe, mais entre les pays membres de l'Union européenne. Ces barrières ont progressivement été levées depuis le lancement du marché unique en 1957. Avec la mise en place de l'Union européenne, les individus, les capitaux, les services et les marchandises circulent au sein d'un espace sans barrière ni frontières.

Présentation & Expression (sur 2 points)

Situation II : Kohl - Mitterrand et l'Europe

La réconciliation franco-allemande

Andrée Kempf, directrice de la Fondation Entente Franco-Allemande, analyse le rapprochement de ces deux pays lors du premier Forum Chine-Europe organisé en Chine en 2005.

Tous ceux qui s'étaient efforcés après la guerre de réconcilier Français et Allemands ont vu leurs efforts récompensés. Les liens entre la culture française et allemande et entre les deux peuples, les excellentes relations économiques ont contribué au succès. Jamais Français et Allemands n'avaient tissé dans leur histoire un réseau aussi étroit de contacts personnels. Mais la volonté manifestée sur le plan politique a été le facteur décisif du succès du couple modèle franco-allemand. L'originalité de la coopération entre la France et l'Allemagne ne réside pas dans l'absence illusoire de points de vue différents, mais dans la capacité à les discuter et à les surmonter et de prendre conscience du privilège d'être à la jonction de deux cultures.

Andrée Kempf, intervention publiée dans *L'Europe, c'est pas du chinois ! La construction européenne racontée aux Chinois*, Charles Léopold Mayer, 2007.

Questions :

1) Pourquoi fallait-il réconcilier la France et l'Allemagne ? **(sur 3 points)**

- La France et l'Allemagne se sont affrontées trois fois en moins d'un siècle (1870, 1914 puis 1939), elles ont été au cœur des deux conflits mondiaux et se sont déchirées, par exemple, autour de la possession de l'Alsace-Lorraine.
- Aussi leur réconciliation était-elle nécessaire pour envisager une paix durable sur le continent.

2) Pourquoi l'auteur parle-t-il de « couple modèle franco-allemand » ? **(sur 2 points)**

- L'auteur parle de « couple modèle franco-allemand » car des relations privilégiées entre les chefs de gouvernement des deux pays ont permis non seulement une réconciliation effective, mais une solidarité forte leur permettant de jouer un rôle moteur dans la construction européenne. C'est le cas, par exemple, du couple formé par Français Mitterrand et Helmut Kohl.

3) Présentez deux exemples de réalisation menée à bien grâce à la collaboration de dirigeants Français et Allemands. **(sur 2 points)**

- François Mitterrand et Helmut Kohl ont été des acteurs décisifs de la construction européenne. Leur implication dans la création d'une monnaie unique en atteste.
- En effet, elle est l'aboutissement d'un long processus, initié par les deux dirigeants durant les Conseils financiers et économiques franco-allemands.
- Le principe d'une monnaie unique a été validé par les accords de Maastricht en 1991, même si elle n'est pleinement entrée en vigueur (mise en circulation) qu'une dizaine d'années plus tard, alors qu'ils n'étaient plus pouvoir.
- Autres exemples de réalisations communes : voir site de l'amitié franco-allemande.

Présentation & Expression (sur 2 points)